



**Municipalité  
Cronay**

Préavis municipal n° 3-2022 du 31 août 2022

**Au Conseil général pour sa séance du 5 décembre 2022**

**Demande d'autorisation de crédit de CHF 1'210'000.00 pour les travaux de réfection de l'étape 2 du projet d'améliorations foncières :**  
**Assainissement de la zone instable du chemin de la Baume ;**  
**Elargissement du chemin de la Baume ;**  
**Réfection du collecteur Carroz Madelain ;**  
**Réfection du collecteur Vernaux-Vignette-Gotalle.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Préambule**

Suite aux besoins de réfection de certaines infrastructures agricoles de la commune de Cronay, une étude préliminaire a été réalisée en juillet 2019. Cette dernière a permis de fixer le cadre pour les demandes de subventionnement par le biais d'un inventaire des différentes infrastructures et de leurs dégradations, puis de proposer des mesures de réfection avec une estimation de leurs coûts.

Cette étude préliminaire a ensuite servi de base à l'expertise fédérale qui s'est tenue sur site en octobre 2019 avec la présence de représentants de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires sanitaires du canton de Vaud (DGAV). Ces services se sont ensuite prononcés sur le bien-fondé des mesures de réfection proposées et ont, sous réserve de conditions, accepté d'entrer en matière pour le subventionnement des réfections ayant fait l'objet de cette expertise. Ainsi, la contribution se monte à 27% pour l'OFAG et 30% pour la DGAV.

Une première étape de réfections a déjà fait l'objet d'une demande de contribution auprès du canton en 2020 et d'une décision d'octroi de subventionnement de la part de la Confédération début 2021.

Le présent projet d'ouvrage traite ainsi de la deuxième étape des travaux de réfection qui comprend les infrastructures suivantes :

## Infrastructure

Chemin de la Baume (CH2)

Chemin de la Baume (CH3)

Collecteur Carroz Madelain (C2)

Collecteur Vernaux-Vignette-Gotalle (C4)

## Réfection prévue

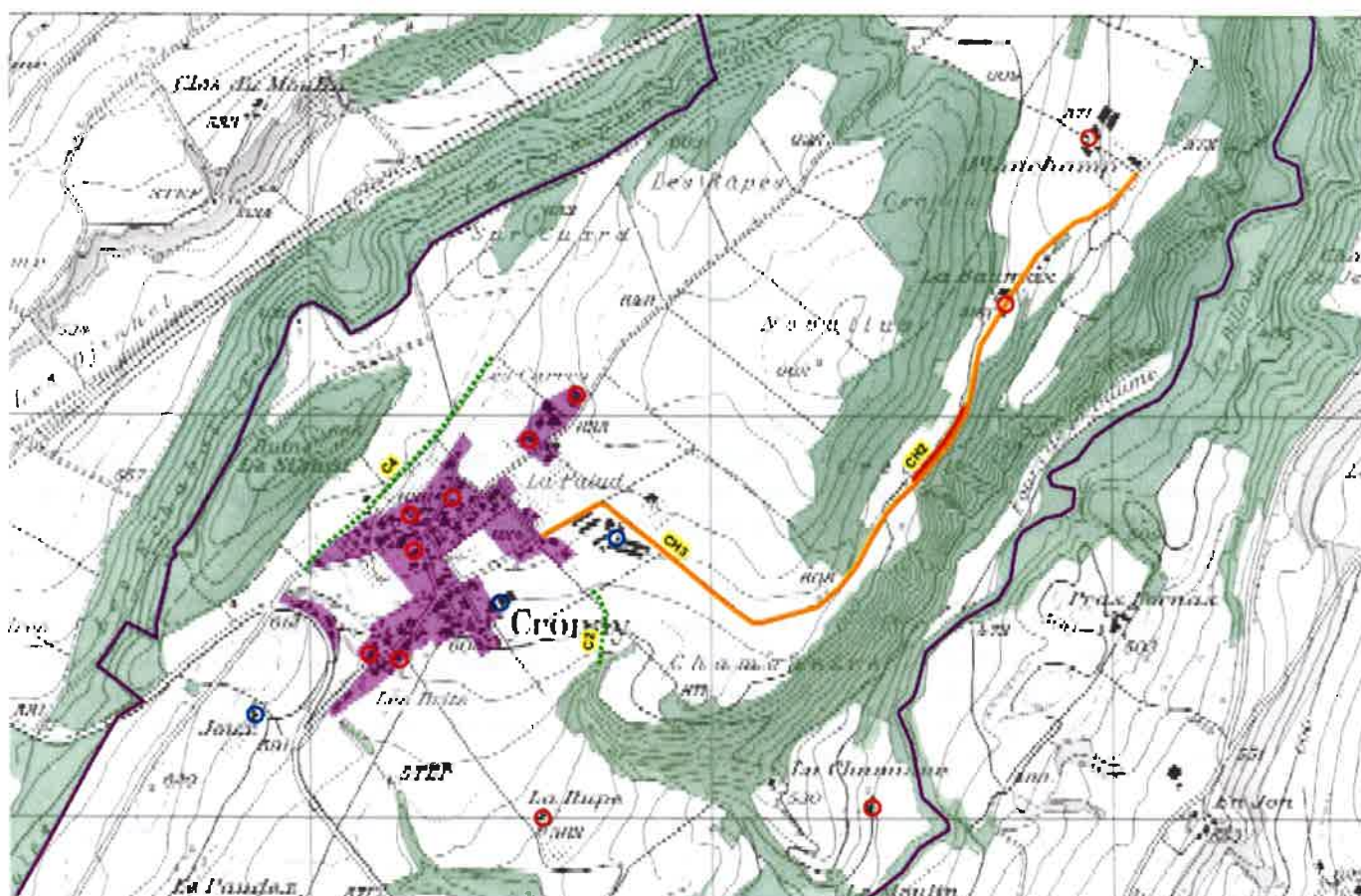
Assainissement de la zone instable

Élargissement de la desserte et réfections ponctuelles du chemin

Remplacement du collecteur sous-dimensionné par un collecteur de plus grand diamètre

Remplacement du collecteur en mauvais état structurelle et sous-dimensionné par un collecteur de plus grand diamètre

Localisation des réfections prévues dans l'étape 2 du projet



Situation des réfections prévues dans l'étape 2 :

- CH2 zone d'instabilité du chemin de la Baume
- CH3 élargissement du chemin de la Baume
- C2 et C4 réfection de collecteurs sous dimensionnés

### Chemin de la Baume, assainissement de la zone instable (CH)

Le chemin menant à la ferme de la Baume présente des fissures importantes et des signes d'affaissement sur un tronçon continu d'environ 250 m. L'étude géologique menée par le bureau Géolina a montré que la situation géotechnique nécessite la réalisation de mesures de stabilisation afin de pérenniser le chemin sur le long terme. A cet effet, le renforcement et le déplacement de quelques mètres de l'assise du chemin à l'amont de l'actuel tracé est préconisé.

#### **Travaux à réaliser**

Afin de définir les travaux à réaliser sur ce tronçon, une étude géotechnique a été réalisée au printemps 2021. Celle-ci a conclu que la mesure la plus adaptée pour la stabilisation de ce tronçon était la réalisation des travaux suivants :

- Décalage de l'assise du chemin vers l'amont afin de le positionner sur une « terrasse » de molasse
- Terrassement et déblais de matériaux terreux (bourrelets) résultant des anciens mouvements du talus amont
- Renforcement du coffre pour, dans la mesure du possible, fonder la route sur la molasse
- Réalisation de mesures simples de soutènement du talus amont
- Adaptation et complément du système de drainages et de collecteurs récoltant les eaux en amonts du chemin

Le déplacement du chemin nécessitera de suivre une procédure de mise à l'enquête publique couplée à une procédure de défrichement. Une procédure foncière devra également être menée pour les aspects de modification du parcellaire.

#### **Coût des travaux**

L'estimation du coût des travaux se monte à CHF 265'000.00.

L'OFAG et la DGAV subventionnent ces coûts à hauteur de respectivement 27% et 30%. Le solde, soit 43% des coûts, est à charge de la Commune.

### Chemin de la Baume, élargissement de la desserte et réfection ponctuelles du chemin (CH3)

Le chemin de la Baume construit en dalles de béton, comporte des tronçons présentant des fissures et défauts importants sur un total d'environ 260 mètres. De plus, la largeur actuelle de 2,5 mètres ne permet pas aux machines et véhicules agricoles actuelles de circuler correctement. Il s'agit donc ici de rénover ponctuellement les tronçons de chemin dont les dalles sont fortement dégradées et d'élargir la totalité du tracé à 3,0 mètres de largeur en restant dans le gabarit du DP.

#### **Travaux à réaliser**

- Elargissement du chemin de 50 cm pour offrir une surface de roulement de 3,0 m. sur toute la longueur du tracé soit sur environ 1'860 m.
- Réfection totale des dalles en béton cassées sur environ 260 m.
- Adaptation des chambres de récolte des eaux claires impactées par l'élargissement du chemin

#### **Coût des travaux**

L'estimation du coût des travaux se monte à CHF 280'000.00.

L'OFAG et la DGAV subventionnent ces coûts à hauteur de respectivement 27% et 30%. Le solde, soit 43% des coûts, est à charge de la Commune.

### Collecteur Carroz Madelain (C2)

Ce collecteur accueille à la fois des eaux de drainages des champs, des eaux de ruissellement des chemins agricoles et l'eau de surface des bâtiments situés en amont. Ce collecteur est sous dimensionné et des débordements ont été observés à la hauteur des poulaillers lors de fortes précipitations.

#### **Travaux à réaliser**

- Creuse et enlèvement du collecteur sous-dimensionné
- Pose d'un nouveau collecteur de diamètre supérieur
- Raccordement des drainages existants
- Aménagement de l'exutoire
- Remise en état des terrains agricoles

#### **Coût des travaux**

L'estimation du coût des travaux se monte à CHF 45'000.00.

L'OFAG et la DGAV subventionnent ces coûts à hauteur de respectivement 27% et 30%. Le solde, soit 43% des coûts, est à charge de la Commune.

Toutefois, comme indiqué lors de l'expertise fédérale, le collecteur C2, récoltant également une partie des eaux claires des habitations du village, sera subventionné selon un calcul du prorata des volumes agricoles récoltés et estimés à 80%. Ce taux doit encore faire l'objet d'une validation de la DGAV.

Le subventionnement de 57% se portera donc sur le 80% des montants du projet, soit un subventionnement final de 46% et un solde de 54% des coûts à charge de la commune.

### Collecteur Vernaux-Vignette-Gotalle (C4)

Les surfaces agricoles desservies par le collecteur C4 sont régulièrement sujettes à des inondations lors de fortes précipitations. Ceci peut s'expliquer par le sous-dimensionnement du collecteur et son état général très dégradé.



### **Travaux à réaliser**

- Creuse et enlèvement du collecteur sous-dimensionné et en mauvais état
- Pose d'un nouveau collecteur et de nouvelles chambres
- Raccordement des drainages existants
- Remise en état du terrain agricole
- Amélioration de la gestion des eaux de surfaces le long du chemin et autour du stand de tir

### **Coût des travaux**

L'estimation du coût des travaux se monte à CHF 240'000.00.

L'OFAG et la DGAV subventionnent ces coûts à hauteur de respectivement 27% et 30%. Le solde, soit 43% des coûts, est à charge de la Commune.

Toutefois, comme indiqué lors de l'expertise fédérale, le collecteur C4, récoltant également une partie des eaux claires des habitations du village, sera subventionné selon un calcul du prorata des volumes agricoles récoltés et estimés à 80%. Ce taux doit encore faire l'objet d'une validation de la DGAV.

Le subventionnement de 57% se portera donc sur le 80% des montants du projet, soit un subventionnement final de 46% et un solde de 54% des coûts à charge de la commune.

### **Mise à l'enquête publique**

L'élargissement du chemin de la Baume nécessitera de réaliser une procédure de mise à l'enquête publique. Deux autres chemins sont également prévus être élargis dans l'étape 3 de réfection des infrastructures agricoles de la Commune ; le chemin d'accès à La Rupe et le chemin d'accès au Paudex. Il est ainsi proposé de profiter de cette procédure de mise à l'enquête pour intégrer ces 2 projets similaires.

### **Honoraires, travaux géométriques et étude complémentaire**

La réalisation des mesures précitées nécessitera de faire intervenir différents bureaux et spécialistes pour permettre de mener à bien l'élaboration du projet d'ouvrage de l'étape 2 jusqu'à sa mise en œuvre.

Le total ainsi estimé pour les honoraires d'ingénieurs et de géomètres, les études et procédures se monte à CHF 150'000.00.

### **Récapitulation**

Coût total des travaux pour ces 3 objets	CHF 830'000.00
Total honoraires ingénieurs et études	CHF 150'000.00
Divers et imprévus	CHF 90'000.00
Renchérissement et augmentation des coûts (env. 15 à 20 % des travaux)	CHF 140'000.00
	_____
Total	CHF 1'210'000.00
	=====



	Devis	Subvention	A la charge de la commune
<b>Chemin de la Baume</b>		57%	43%
Assainissement de la zone instable	265 000.00	151 050.00	113 950.00
Elargissement de la desserte et réfections ponctuelles du chemin (CH3)	280 000.00	159 600.00	120 400.00
<b>Collecteurs</b>			
Carroz Madelain (C2)	45 000.00	20 520.00	24 480.00
Vernaux-Vignette-Gotalle (C4)	240 000.00	109 440.00	130 560.00
<b>Coût total des travaux</b>	<b>830 000.00</b>	<b>440 610.00</b>	<b>389 390.00</b>

<b>Divers coûts</b>			
Travaux géométriques	20 000.00	11 400.00	8 600.00
Mise à l'enquête	10 000.00	5 700.00	4 300.00
Défrichement et procédure foncière Chemin de la Baume	5 000.00	2 850.00	2 150.00
Etude géologique et accompagnement durant la phase de réalisation	15 000.00	8 550.00	
Honoraires	100 000.00	57 000.00	
<b>Coût total honoraires et études</b>	<b>150 000.00</b>	<b>85 500.00</b>	<b>64 500.00</b>

Divers et imprévus	90 000.00	51 300.00	38 700.00
Renchérissement et augmentation des coûts (env. 15 à 20% des travaux)	140 000.00	79 800.00	60 200.00

<b>Total</b>	<b>1 210 000.00</b>	<b>657 210.00</b>	<b>552 790.00</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------

## Financement

### **Subventions escomptées :**

27% de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et 30 % du Canton (DGAV), soit 57%

**Solde à charge de la commune :** 43% financé par la trésorerie courante

Ces dernières années, une provision a été effectuée sur les fonds de réserves « travaux futurs ». Ceci permettra de financer le montant à notre charge (43 %) dont un prélèvement au fonds de réserves de CHF 340'000.00 et le solde par le compte de fonctionnement.

## CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL GENERAL DE CRONAY**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission désignée pour ce projet  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide**

Article 1 D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'assainissement de la zone instable du chemin de la Baume, l'élargissement du chemin de la Baume, la réfection du collecteur Carroz Madelain et la réfection du collecteur Vernaux-Vignette-Gotalle, étape 2.

Article 2 D'accorder un crédit complémentaire au budget 2024 de CHF 1'210'000.00 pour l'assainissement de la zone instable du chemin de la Baume, l'élargissement du chemin de la Baume, la réfection du collecteur Carroz Madelain et la réfection du collecteur Vernaux-Vignette-Gotalle, étape 2, financé par des subventions à hauteur de 57% (CHF 657'210.00) et le solde de 43% (CHF 552'790.00) par la trésorerie courante dont un prélèvement au fonds de réserves « travaux futurs » de CHF 340'000.00.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



F. Tanner



La Secrétaire :



A. Viquerat

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 août 2022